

*Humbrecht* 3003 Berne, le 6 juillet 1977

*Via G. Neri*

Note à l'intention de Monsieur A. Bill

Implications de la réorganisation du Département  
sur les tâches de la section des oeuvres  
d'entraide internationale

La décision de réorganisation du Département paraissant être prise, il faut examiner avec réalisme, mais surtout dans un esprit de collaboration positive, la manière d'assurer désormais une juste et efficace répartition des tâches. Je me permets dès lors de vous faire part d'une première appréciation de la situation, dont le résumé schématique figure en annexe (no 1).

1. Relations avec les organisations gouvernementales  
dont la Suisse est membre

Ces relations revêtent deux aspects : l'observation "politique" de l'organisation et l'appui matériel (contributions volontaires ordinaires ou extraordinaires) que nous lui apportons par les crédits de l'aide humanitaire et de l'aide alimentaire (produits laitiers et céréales).

Nous croyons savoir que le Délégué à la coopération technique souhaite que les relations avec l'UNICEF incombent à sa division des opérations. Pour sa part, Madame Pometta estime que les relations "politiques" doivent relever de la compétence de la section ONU/OI. Sous réserve des remarques formulées dans les paragraphes qui suivent, il ne doit pas y avoir d'objections de notre part à opposer à ces demandes. Il me paraît évident que la répartition des tâches proposée ci-après n'aura rien d'absolument étanche et qu'au contraire le dialogue devra être maintenu, voire intensifié entre les divers Services intéressés.

./.

- 2 -

### 1.1 UNICEF

La Direction des organisations internationales, c'est-à-dire la section des oeuvres d'entraide internationale, a exercé jusqu'ici la "Federführung"; force est de reconnaître que le Service de la coopération technique - qui participe conjointement avec nous au financement des opérations de l'UNICEF mais dans des secteurs différents - a pu jouer un rôle plus actif que nous en prenant part aux sessions du conseil d'administration. Un collaborateur de l'Observateur à New York traite le dossier tout au long de l'année et maintient des contacts suivis avec le siège de l'organisation. L'Ambassadeur Marcuard devrait diriger la délégation lorsque les sessions ont lieu à Manhattan. Le mandat de la Suisse au conseil d'administration arrivera à échéance en 1978 : il appartiendra à la section ONU/OI d'entreprendre les sondages et démarches en vue d'assurer notre réélection. Pour cette raison, la "politique" de l'UNICEF pourra être suivie par cette section, alors que l'appréciation des programmes devra relever de la compétence de la C.T. En effet, au moment où la division de l'aide humanitaire sera placée sous la direction du Délégué à la coopération technique, il ne sera ni logique ni opportun de confier à deux sections de la même direction le soin de participer au financement des opérations de l'UNICEF.

### 1.2 OMS (Organisation mondiale de la santé)

La section des oeuvres d'entraide appuie financièrement certaines campagnes de vaccination entreprises par l'OMS (notamment variolle et polio); nous pensons que cette pratique ne doit pas être modifiée et que la répartition actuelle des compétences entre la section ONU/OI et la C.T. peut être maintenue.

### 1.3 HCR (Haut Commissariat pour les réfugiés)

La Suisse est membre du Comité exécutif du HCR; la "Federführung" est exercée depuis de nombreuses années par

- 3 -

M. O. Schürch, Directeur de la division de la police; un collaborateur de ma section complète la délégation. Je n'ai pas d'objection à soulever quant au transfert de compétence envisagé à l'égard de la section ONU/OI. Le financement des opérations de secours et de notre contribution ordinaire continuera à être assuré par nos soins.

1.4 CIME (Comité intergouvernemental pour les migrations européennes)

La Suisse est membre du Comité exécutif ainsi que du Conseil. Mêmes remarques que ci-dessus (chi. 1.3) : M. Schürch préside également la délégation suisse.

1.5 PAM (Programme alimentaire mondial)

La C.T. participe aux réunions de la FAO; il en est sauf erreur de même de la section ONU/OI. Il me paraît judicieux de confier à la C.T. la compétence de s'exprimer au Comité des politiques et des programmes du PAM, où la Suisse ne jouit plus, depuis cette année, que du statut d'observateur. Jusqu'ici, le chef de la délégation suisse a été notre conseiller agricole à Rome, secondé par M. Morgenthaler, collaborateur de ma section. Je suggère par contre que nos contributions en espèces et en nature restent de notre compétence.

1.6 UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient)

Nos contributions revêtent un aspect purement humanitaire, dont le financement continuera à incomber à la division de l'aide humanitaire. Les programmes et les rapports de l'UNRWA sont par contre discutés à l'ECOSOC et à l'Assemblée générale des Nations Unies : il n'y a pas d'objection à formuler si la section ONU/OI suit désormais ces travaux.

./.

1.7 UNDRO (Bureau du coordonnateur des secours en cas de catastrophe)

Les relations avec cette organisation relèvent de la seule compétence politique et financière de la division de l'aide humanitaire.

2. Relations avec les organisations non-gouvernementales

2.1 CICR

Il est aisé de faire une distinction dans les relations que le Département entretient avec le CICR : d'une part, à haut niveau, en ce qui concerne la politique du CICR et, d'autre part, au plan du financement du budget ordinaire et des opérations de secours. Sans crainte de chevauchement, les relations politiques relèveront de la compétence primaire de Madame Pometta, alors que la division de l'aide humanitaire poursuivra son assistance financière.

2.2 Institut Henry-Dunant

Même proposition que ci-dessus (chi. 21)

2.3 CRS (Croix-Rouge suisse)

Les relations de la CRS et du DPF interviennent essentiellement au niveau opérationnel. Il est dès lors logique, à mon sens, que vous représentiez le Département au sein du comité central lors de la cessation du mandat de Monsieur l'Ambassadeur de Ziegler (une proposition dans ce sens sera soumise prochainement au Chef du Département).

Par contre, la participation suisse aux conférences internationales de la Croix-Rouge devrait relever de la compétence première de la division politique III (ce qui sera d'ailleurs le cas cette année, puisque Madame Pometta présidera la délégation suisse à Bucarest).

- 5 -

En conséquence, les relations avec la CRS resteront du ressort de la division de l'aide humanitaire. De son côté, la C.T. pourra évidemment maintenir les relations ponctuelles qu'elle entretient avec la CRS pour la réalisation de certaines actions proches de ses programmes de développement.

#### 2.4 Organisations d'entraide non-gouvernementales internationales et suisses

Quelques exemples :

- Union internationale de la protection de l'enfance et Enfants du monde, sa branche suisse
- Conseil oecuménique des Eglises
- Caritas
- Entraide protestante suisse (HEKS/EPER)
- Oeuvre suisse d'entraide ouvrière
- Terre des Hommes
- Armée du Salut, etc.

L'attribution de la division de l'aide humanitaire au Service de la coopération technique ne devrait pas apporter de modifications sensibles à la pratique actuelle : on peut dès lors concevoir qu'une organisation fasse appel à l'une ou à l'autre des divisions concernées selon qu'il s'agira d'un projet d'aide au développement ou d'un projet d'aide humanitaire. Il sera toutefois souhaitable de procéder à des échanges d'information par l'envoi automatique de copies des décisions prises de part et d'autre.

### 3. Aide alimentaire

#### 3.1 en produits laitiers

Les compétences actuelles, réparties entre la section des oeuvres d'entraide et la division de l'agriculture ne de-

./.

vraient subir aucune modification du fait de notre attribution au Service de la coopération technique.

### 3.2 en céréales

Dans ce domaine également, la situation présente donne toute satisfaction. L'aide alimentaire, telle que nous la pratiquons en consultation avec les autres membres du comité interdépartemental pour l'aide alimentaire en céréales, est un instrument précieux de notre politique extérieure. La collaboration avec l'Administration des blés est exemplaire. Il s'agit dès lors de maintenir l'acquis et de profiter de notre expérience commune. Rappelons que la division des affaires générales de la C.T. dispose, par sa section multilatérale, d'une voix au comité interdépartemental.

## 4. Questions budgétaires, financières et comptables

Au cours d'un entretien personnel, que j'ai provoqué, M. Pahux et moi avons constaté que plusieurs questions devront être résolues à cet égard. Le moment venu, il y aura lieu de procéder à un échange de vues avec la division des affaires générales de la C.T. et la Direction administrative.

Je pense que nous devons insister afin de maintenir notre indépendance dans ce domaine et notre compétence en matière d'engagements financiers afin de nous assurer le bénéfice incontesté qui résulte de notre rapidité de décision et d'intervention.

## 5. Organisation interne de la section des oeuvres d'entraide internationale

Les réflexions qui précèdent font apparaître des modifications substantielles du cahier des charges de la section

- 7 -

qui m'a été confiée. Nous serons donc amenés à en revoir l'organisation et la dotation dans le sens de mon rapport du 1er septembre 1976, notamment à l'occasion des mutations qui interviendront au cours des prochains mois.

Dans un premier temps, et à titre intérimaire - son transfert à l'étranger devrait être envisagé au début de l'an prochain - M. de Graffenried pourrait être cédé à Madame Pometta afin de faciliter la transmission des tâches que ma section cédera à la section ONU/OI.

Pierre Barbey

Annexes :

1. Tableau schématique des propositions faites quant à la répartition des compétences
2. Rappel des contributions volontaires accordées à diverses organisations

## Tableau schématique des propositions faites quant à la

## REPARTITION DES COMPETENCES

	Observation politique de l'organisation	Programmes et gestion	Financement : contributions ordinaires et actions spéciales
1.	UNICEF	POL	CT
2.	OMS	POL	CT/AH 1)
3.	HCR	POL	AH
4.	CIME	POL	AH
5.	PAM	CT	AH
6.	UNRWA	POL	AH
7.	UNDRO	AH	AH
8.	CICR	POL	AH
9.	Institut Henry-Dunant	POL	---
10.	CRS	AH	AH
11.	Organisations d'entraide non- gouvernementales internationales et suisses	AH	---
	Aide alimentaire		
12.	- en produits laitiers	---	AH 3)
13.	- en céréales	Adm.blés 4)	AH 4)

POL Section des Nations Unies et des organisations internationales  
(Division politique III)

CT Service de la coopération technique

AH Division de l'aide humanitaire

- 1) La division de l'aide humanitaire continuera à participer au financement de certaines actions de l'OMS, notamment des programmes de vaccinations.
- 2) Dans une période transitoire, le Service de la coopération technique maintiendra sa participation aux programmes en cours.
- 3) En collaboration, comme jusqu'ici, avec la Division de l'agriculture, responsable sur le plan technique.
- 4) En collaboration, comme jusqu'ici, avec le Comité inter-départemental pour l'aide en céréales - "Federführung" : Administration des blés, également responsable sur le plan technique.



Rubrique 201.493.14 Oeuvres d'entraide internationaleContributions volontaires fixes à diverses organisations

	<u>Budget</u>	<u>Plan financier</u>
UNICEF	6'500'000	7'750'000 *)
UNRWA	1'150'000	1'150'000
HCR	1'700'000	1'700'000
CIME	400'000	400'000
PAM	4'750'000	5'000'000
CICR (missions temporaires)	5'000'000	5'000'000
CRS	1'200'000	1'200'000

Ces sommes ne comprennent pas notre participation aux projets spéciaux qui nous sont soumis en cours d'année (voir récapitulation 1976 ci-dessous).

\*) y compris une réserve de Fr. 1 million au titre de participation aux programmes de l'Année internationale de l'enfant (à répartir à raison de 50 % environ entre l'UIPE et l'UNICEF).

Rubrique 201.493.01 Comité international de la Croix-Rouge

CICR (budget ordinaire)	7'500'000	7'500'000
-------------------------	-----------	-----------

Pour mémoire : prestations totales accordées en 1976  
(aide humanitaire et aide alimentaire)

UNICEF	7'485'000
UNRWA	6'576'000
HCR	3'155'000
UNDRO	388'000
FAO/OSRO	1'377'000
PAM	7'829'000
OMS	775'000
CIME	701'000
CICR	18'442'000
Ligue	937'000
CRS	7'360'000